

## RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE COMPENSATION RELATIVE À L'ENTRETIEN ET LA PROPRETÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

### AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 7 novembre 2016 à 20 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter, à une séance subséquente, un règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2017.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 27 octobre 2016.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

### BY-LAW IMPOSING A COMPENSATION FOR MAINTENANCE AND CLEANLINESS FOR THE 2017 FISCAL YEAR

### NOTICE OF MOTION

NOTICE is hereby given, in conformity with section 146 of the *Charter of Ville de Montréal*, that at the regular sitting of the borough council that will be held on Monday, November 7, 2016 at 8 p.m., in the council chamber located at 1800, boulevard Saint-Joseph, a notice of motion will be given for the adoption, at a subsequent sitting, of a by-law imposing a compensation for maintenance and cleanliness for the 2017 fiscal year.

Given in Montréal, borough of Lachine, this October 27, 2016.